

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

**OBJET N° 12 : Désignation d'un Conseiller Municipal au sein du Conseil de
Discipline de Recours**

Les Conseils de discipline de recours ont été institués en application de l'article 90 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est institué un Conseil de discipline de recours par région. Pour la Région Nord - Pas-de-Calais, le siège du conseil se situe à Lille, au Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale.

Il comprend en nombre égal, des représentants du personnel et des représentants des collectivités locales et de leurs établissements publics. Chaque représentant dispose d'un suppléant. Ils se répartissent de la façon suivante : un conseiller régional, deux conseillers généraux, trois conseillers municipaux des communes de plus de 20 000 habitants et trois maires des communes de moins de 20 000 habitants.

Il appartient à l'organe délibérant de désigner le conseiller municipal amené à siéger au sein du Conseil de discipline de recours.

Un tirage au sort sera ensuite effectué par le Président du Conseil de Discipline de recours afin de déterminer les membres titulaires et suppléants de cette instance.

Il est proposé au Conseil Municipal de:

- de **désigner** Madame Michèle GRAS, qui sera amenée à siéger au Conseil de discipline de recours.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec :

Vote :

- **29 votes pour**
- **10 Abstentions (8 Groupe Maubeuge Toujours + 2 Groupe Maubeuge Bleu Marine)**
- **Désigne** Madame Michèle GRAS pour siéger au Conseil de discipline de recours.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY